

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2018

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Commune de FABRÈGUES

CONVOCATION

J'ai l'honneur de vous prier d'assister à la réunion du


CONSEIL MUNICIPAL

qui se tiendra en salle du Conseil Municipal, Espace Paul Doumer

MARDI 6 MARS 2018 à 19 h 00.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Fabrègues, le 28 février 2018.

 Le Maire,
Jacques MARTINIER.

ORDRE DU JOUR :

1. Information sur les décisions prises dans le cadre de la délégation L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. FINANCES : Approbation du Compte Administratif 2017.
3. FINANCES : Approbation du Compte de Gestion 2017.
4. FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2018.
5. FINANCES : Création d'un Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».
6. FINANCES : Débat d'orientation budgétaire – Budget Annexe « PEAS Mirabeau ».
7. FINANCES : Fixation des taux d'imposition pour l'année 2018.
8. URBANISME : Autorisation de poursuivre la procédure de révision du PLU.
9. GESTION DU PERSONNEL : Modification du Tableau des Effectifs.
10. GESTION DU PERSONNEL : Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault – Contrat d'assurance des risques statutaires.
11. ENVIRONNEMENT : Adhésion au Programme de Reconnaissance des Forêts Certifiées.

Questions Orales du groupe « FABREGUES CITOYENNE »

Objet : questions orales au conseil municipal du 2 mars 2018

Fabrègues, le 2 mars 2018

Monsieur Le Maire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les questions orales de notre groupe pour la séance du prochain conseil municipal :

1-Suite au Fabrègues Infos de fin 2017, en janvier dernier un courrier vous a été adressé par une association, avec copie aux élus Fabrègues Citoyenne, pour s'étonner de la place que vous aviez accordée à l'association du prieuré Saint François de Sales. Nous n'avons pas le contenu de la réponse.

Le Fabrègues infos de ce début d'année donne votre réponse, les cultes sont à nouveau présents : le Prieuré St François de Salles et la paroisse catholique St Baudile. ?

Nous mêmes soucieux du respect de la liberté de conscience, sommes inquiets qu'une publication d'une mairie de la République, censée représenter les intérêts de la population toute entière, fasse la publicité pour des activités confessionnelles. Le bulletin municipal n'est pas le lieu d'expression des communautés religieuses. La commune doit rester la maison des citoyens et protéger la liberté absolue de conscience.

Nous sommes étonnés par cette interprétation de la loi de 1905. Nous souhaitons une explication.

2-Lors de l'épisode neigeux du 28 février aucune action de déneigement n'a été réalisée pour permettre aux piétons fabréguois de se déplacer avec un minimum de sécurité pour faire leurs achats quotidiens. Ils ont dû marcher dangereusement dans les traces des automobiles, remplies d'eau à certains endroits, les avaloirs du pluvial n'étant pas dégagés. Pouvez-vous nous faire le bilan du fonctionnement du service public à Fabrègues et à la Métropole, afin d'amélioration future en situation comparable.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le maire, nos sincères salutations.

Les élus de la liste « Fabrègues Citoyenne »

Marielle Fenech Monfort, Aurélie Matéo, J-Pierre Laporte

COMPTE RENDU du groupe « FABREGUES CITOYENNE »

Lors de cette réunion les débats ont principalement porté sur les finances.

Point 2 : Compte administratif 2017.

La phase de transition liée aux transferts de compétences avec la Métropole étant achevée ce compte administratif (CA) indique la situation financière réelle de la commune.

Reflet du budget que nous n'avions pas voté, nous avons été les seuls à discuter et à ne pas voter ce CA.

Budget exécuté à 85% pour le fonctionnement (5,3 millions d'€ de dépenses) et seulement à 50% pour l'investissement (490 milliers d'€), les travaux de réfection de la cantine scolaire, d'accessibilité, d'économie d'énergie étant pour l'essentiel reportés. Pour pouvoir juger le CA, comme débattre des objectifs du prochain budget nous avons besoin de disposer de bilans statistiques et financiers : social (CCAS), du service de la cantine (tarifs, fréquentation écoles publiques, privée, ALSH, portage, montant des participations), location des salles du centre culturel (en juillet 2015 les tarifs avaient été modifiés, quel résultat ?), Nous avons obtenu cette année, en commission « Finance » un état sur les travaux réalisés en regard des investissements prévus au budget primitif. Nous n'avons eu aucun état financier sur les travaux de voirie menés par la métropole (450 milliers d'€ en 2017).

Le résultat comptable de l'année est bon, 650 milliers d'€ d'excédent qui couvrent le remboursement du capital de la dette (350 milliers d'€) et dégagent de l'autofinancement. Le résultat global de clôture s'élève à 1,160 million d'€. La question qu'on peut se poser : est-ce utile de clôturer avec un tel fonds de roulement ?

Point 4 : Débat d'orientation budgétaire pour 2018

-Nous nous heurtons toujours au même problème de méthode que nous avons évoqué ci-dessus : aucune discussion en amont de bilans, des besoins à satisfaire et des priorités.

-Seuls des objectifs comptables et financiers sont présentés, rien n'est dit sur les orientations politiques (sur quels secteurs de compétence veut-on faire un effort, ou l'inverse ?)

-En matière comptable nous partageons le principe d'équilibre et de bonne gestion, mais fixer comme règle, sur la base de ratios discutables, pas de recrutement, nous pose problème, déjà en raison du contexte de chômage. De plus nous ne pouvons accepter les règles de la gestion entrepreneuriale dont le seul objectif est le profit au détriment des emplois, avec les effets pervers de plus en plus insupportables en terme de coût social (pour les individus eux-mêmes et la société).

Il ne faut pas perdre de vue que l'objectif de la commune est de répondre au mieux à certains besoins fondamentaux d'une population en augmentation et on ne pourra pas toujours faire reposer la plupart des services à la population sur les associations.

Une Mairie c'est du service, le service ce sont des agents :

-ne serait-ce que pour faire fonctionner la démocratie (en interne au niveau des élus, dans les relations avec la population). Comment prendre de bonnes décisions partagées sans débat minimal ? L'intelligence n'est-elle pas dans le débat ?

- pour assurer l'entretien du patrimoine, des espaces communaux, et répondre à des situations exceptionnelles (climatiques et autres)

-...

Point 5 et 6 : Budget annexe « PEAS Mirabeau »

Le budget annexe permettra la transparence sur la provenance et l'utilisation des fonds affectés à cette opération que nous soutenons. Cette transparence est exigée par les principaux financeurs de cette réalisation (Europe, Etat, Région, Département, Métropole, ...). Rappelons que les élus de la minorité municipale sont, comme la population, exclus de toute discussion de ce projet, mené exclusivement par le bureau municipal ce qui est en totale contradiction avec les déclarations du Maire lors de l'acquisition du domaine : « *Le potentiel d'exploitation de ce nouveau territoire communal donnera accès à des projets d'envergure auxquels tous seront associés : habitants, associations, jeunes élus du CM Junior, ...* » (Fabrègues-Info n° 5, nov-déc 2013).

Questions orales

1/ Rapports de la Mairie avec les cultes : Nous avons été étonnés par le mutisme et donc l'unanimité rencontrée dans l'assemblée par la réponse du maire sur cette question. Selon le Maire, nous aurions une vision absolutiste de la laïcité, les cultes sont des associations comme les autres, ils ont donc leur place dans le bulletin municipal ! Pourtant l'article 2 de la loi de séparation de l'église et de l'Etat votée en 1905 est clair : « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Il s'agit bien d'une subvention déguisée car si les informations n'apparaissaient pas gratuitement dans le bulletin municipal les cultes devraient passer ces mêmes informations en utilisant des supports financés avec leurs propres deniers.

2/ Bilan du fonctionnement du service public suite à la neige du 28 février : La réponse a d'abord été « la voirie relève de la métropole ». Ensuite il nous a été précisé que l'adjoint à la sécurité était mobilisé tôt le lendemain de l'épisode, mais avec peu de moyens. Nous avons fait remarquer que le 2 mars à 11h l'accès à la mairie, coté parking, n'était toujours pas déneigé ! Espérons qu'un bilan de cet épisode sera fait au niveau métropolitain et que ce type d'événement restera très exceptionnel.